

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite_002-4-chem | Théorie du droit pénal. Fin XVIIIe siècle.](#)
[ItemBexon, Scipion-Jérôme. Développement de la théorie des lois criminelles, 1802 | Réformes du droit pénal.](#)

Bexon, Scipion-Jérôme. Développement de la théorie des lois criminelles, 1802 | Réformes du droit pénal.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0035

SourceBoite_002-4-chem | Théorie du droit pénal. Fin XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Bexon, Scipion Jérôme](#)

Références bibliographiques[Bexon, Développement de la théorie des lois criminelles par la comparaison de plusieurs législations, 1802](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb301014853>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Bexon, Scipion-Jérôme (1750-06-08 -- 1750-06-08)

TITRE Développement de la théorie des lois criminelles par la comparaison de plusieurs législations

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1802

EDITEUR Paris : Garnery , 1802

L'Institut, en Nivôse An IX, a proposé
 un sujet de concours : "Quels sont les
 moyens de perfectionner en France l'institution
 du jury ?"

L'Ac. royale de France : "Si l'appréhension morale d'une action peut entraîner
 en indication qu'il s'agit d'un crime et
 d'appliquer une loi pénale ; est-elle y
 en loi, jusqu'à quel point elle peut y
 entraîner ?"

cit. J. J. Bixou.

Dur de la H - des lois crim.

1802. Averbant 11 VII - VIII



